

**CONTRAT DE VENTE
DE SAILLIE, D'INSEMINATION ET DE PENSION
- Saison 2010 -**

Contrat n° : **pour l'étalon : GENERAL DU POMMEAU**
stationné au **Haras du Pays d'Auge 14340 NOTRE DAME D'ESTREES.**

Entre GENES DIFFUSION, Société par Action Simplifiée au capital de 4 millions d'Euros, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 414 734 798 et dont le siège social est au 3595, route de Tournai à DOUAI (59500), propriétaire de l'étalon désigné ci-dessus, ou dûment mandatée à cet effet, représentée par Mr Vincent GAULTIER, Responsable du haras, **d'une part,**

Et, domicilié
agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument, d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Le soussigné de seconde part réserve et achète **UNE SAILLIE** de l'étalon **GENERAL DU POMMEAU**.

Nom de la jument :

N° SIRE de la jument :

Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de **deux mille cinq cents Euros**

2 500,00 €HT + TVA, soit 2 637,50 €TTC, payable dans les conditions suivantes :

316.50 €TTC à la réservation, reportable si jument vide

+ 2 321.00 €TTC au poulain vivant à 48 H, payable à réception de la facture

+ 53,00 €TTC correspondant au forfait saison frais techniques, facturé à la première présentation de la jument.

Article 3 CONDITIONS DE PENSION

TARIFS	€ HT	€TTC
Prix journalier - Jument non suivée	11	11,60
Prix journalier - Jument suivée	13	13,71

***important* : les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.**

Article 4 OPTION POUR L'ASSURANCE DU FOAL

4.1 Si je le souhaite, à la naissance du poulain, j'aurai la possibilité de souscrire à l'assurance mortalité du foal pendant 6 mois pour une participation au montant de la prime de 80,00 € TTC payable à la naissance (la valeur assurée est au maximum égale à celui du prix de saillie soit **2 500 €**). Toutes les modalités de souscription seront jointes à la facture du solde du poulain vivant.

4.2 Le bénéfice de cette assurance est subordonné à la réalisation de toutes les conditions suivantes :

l'envoi au haras, dans les huit jours suivant la naissance du poulain,

- du règlement intégral du solde poulain vivant et des frais annexes au Haras,
- du dossier de souscription à ladite assurance et de son règlement au Haras,
- du certificat vétérinaire attestant la bonne santé du poulain,

Article 5 – CONDITIONS PARTICULIERES EVENTUELLES

ETALON EN MONTE NATURELLE : un certificat de test métrite et klebsellia datant de moins d'un mois est obligatoire. Le nombre de places pour les juments en pension étant limité, nous pouvons vous communiquer une liste de haras pouvant recevoir vos juments si nécessaire.

Article 6 –

L'acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur notre site.

Fait en deux originaux à Douai, le .../.../.....

Pour Gènes Diffusion
V. GAULTIER

Pour l'acheteur,
(signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

**CONTRAT DE VENTE
DE SAILLIE, D'INSEMINATION ET DE PENSION
- Saison 2010 -**

Contrat n° : **pour l'étalon : GENERAL DU POMMEAU**
stationné au **Haras du Pays d'Auge 14340 NOTRE DAME D'ESTREES.**

Entre GENES DIFFUSION, Société par Action Simplifiée au capital de 4 millions d'Euros, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 414 734 798 et dont le siège social est au 3595, route de Tournai à DOUAI (59500), propriétaire de l'étalon désigné ci-dessus, ou dûment mandatée à cet effet, représentée par Mr Vincent GAULTIER, Responsable du haras, **d'une part,**

Et, domicilié
agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument, d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Le soussigné de seconde part réserve et achète **UNE SAILLIE** de l'étalon **GENERAL DU POMMEAU**.

Nom de la jument :

N° SIRE de la jument :

Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de **deux mille cinq cents Euros**

2 500,00 €HT + TVA, soit 2 637,50 €TTC, payable dans les conditions suivantes :

316.50 €TTC à la réservation, reportable si jument vide

+ 2 321.00 €TTC au poulain vivant à 48 H, payable à réception de la facture

+ 53,00 €TTC correspondant au forfait saison frais techniques, facturé à la première présentation de la jument.

Article 3 CONDITIONS DE PENSION

<u>TARIFS</u>	<u>€ HT</u>	<u>€TTC</u>
Prix journalier - Jument non suivée	11	11,60
Prix journalier - Jument suivée	13	13,71

important : les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.

Article 4 OPTION POUR L'ASSURANCE DU FOAL

4.1 Si je le souhaite, à la naissance du poulain, j'aurai la possibilité de souscrire à l'assurance mortalité du foal pendant 6 mois pour une participation au montant de la prime de 80,00 € TTC payable à la naissance (la valeur assurée est au maximum égale à celui du prix de saillie soit **2 500 €**). Toutes les modalités de souscription seront jointes à la facture du solde du poulain vivant.

4.2 Le bénéfice de cette assurance est subordonné à la réalisation de toutes les conditions suivantes :

l'envoi au haras, dans les huit jours suivant la naissance du poulain,

- du règlement intégral du solde poulain vivant et des frais annexes au Haras,
- du dossier de souscription à ladite assurance et de son règlement au Haras,
- du certificat vétérinaire attestant la bonne santé du poulain,

Article 5 – CONDITIONS PARTICULIERES EVENTUELLES

ETALON EN MONTE NATURELLE : un certificat de test métrite et klebsellia datant de moins d'un mois est obligatoire. Le nombre de places pour les juments en pension étant limité, nous pouvons vous communiquer une liste de haras pouvant recevoir vos juments si nécessaire.

Article 6 –

L'acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur notre site.

Fait en deux originaux à Douai, le .../.../.....

Pour Gènes Diffusion
V. GAULTIER

Pour l'acheteur,
(signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")